

Aux membres d'economiesuisse

Zurich, le 18 novembre 2013

Sondage concernant l'accord bilatéral Suisse-UE sur REACH

Mesdames et Messieurs

Antécédents de REACH

La loi révisée sur les produits chimiques REACH régissant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances fabriquées ou importées dans l'UE, ainsi que les restrictions qui leur sont applicables est entrée en vigueur dans l'UE le 1^{er} juin 2007. Les divers secteurs de l'économie suisse ne sont pas tous concernés de la même façon par cette réglementation. Mis à part l'industrie chimique et pharmaceutique, des entreprises de diverses branches (MEM, textile) avec des applications en aval sont également confrontées à une réglementation complexe et contraignante. La transposition du droit européen dans la législation suisse (révision de l'ordonnance sur les produits chimiques, ordonnance sur la réduction des risques des produits chimiques) a permis de résoudre certains problèmes de mise en œuvre. Depuis l'introduction de REACH, la plupart des entreprises de l'industrie chimique et pharmaceutique se sont organisées et ont pris des arrangements. Pour les PME avec des applications en aval, les exportations à destination de l'UE se heurtent toujours à d'importants obstacles bureaucratiques.

REACH dans le troisième paquet d'accords bilatéraux CH-EU

Compte tenu de l'importance économique des branches touchées par REACH, le Conseil fédéral a attribué un mandat de négociation à ce sujet en 2010, mais à ce jour, le dossier REACH n'a pas avancé à Bruxelles. L'UE veut d'abord résoudre les questions institutionnelles avant d'entamer les négociations relatives à l'accès au marché. En juin 2013, le Conseil fédéral a décidé de renouveler le cadre institutionnel des relations entre la Suisse et l'UE dans le domaine de l'accès au marché. En août 2013, il a mis en consultation auprès des commissions de politique extérieure et des cantons un projet de mandat avec des objectifs et des directives de négociation. Les partenaires sociaux ont également été informés. Le Conseil fédéral devrait attribuer le mandat vers la fin de cette année, après avoir pris connaissance des résultats de la consultation.

REACH aux yeux des autorités et de l'économie

Dans le cadre d'une rencontre entre les parties prenantes qui s'est déroulée le 1^{er} novembre 2013, les représentants de la DAE, de l'OFSP et de l'OFEV ont tenu une audition informelle au sujet de REACH. Aux yeux de la DAE, il serait temps d'engager des négociations sur REACH, dans la mesure où le Conseil fédéral estime que les solutions proposées pour résoudre les questions institutionnelles sont réalisables. Les négociations sur REACH pourraient être entamées au 1^{er} trimestre 2014. Plusieurs dossiers relatifs à l'accès au marché (électricité et REACH notamment), à diverses questions institutionnelles, au SCEQE (négoce de certificats d'émissions de CO₂) et à la fiscalité devraient être bouclés lors d'une rencontre au sommet entre la Suisse et l'UE prévue à la mi-2014. Tant en Suisse que dans l'UE, les représentants des autorités estiment que les portes seraient ainsi ouvertes pour des négociations. Selon l'OFSP, une coopération avec la commission de l'UE est indispensable, mais un accord bilatéral n'est pas forcément nécessaire.

Les représentants de l'économie présents ont émis des critiques au sujet d'un accord bilatéral sur REACH. Ils estiment que les avantages administratifs minimes d'un tel accord sont contrebalancés par des inconvénients majeurs, en particulier en relation avec l'obligation d'enregistrer les produits intermédiaires. Les tâches bureaucratiques qui en découlent pour les PME (notamment pour établir les fiches de données de sécurité) sont jugées disproportionnées. La directive sur l'interdiction du chrome VI est un autre exemple d'inconvénient et pose des problèmes insolubles à l'industrie MEM et à la technique des surfaces pour le chromage dur. Cette directive entraînerait une délocalisation de la production hors de l'Europe. La Suisse a jusqu'ici pu éviter d'importants inconvénients administratifs grâce à la reprise autonome de REACH, sans pour autant remettre en question le niveau de protection élevé contre les substances dangereuses. Selon la décision provisoire de son secrétariat, scienceindustries s'oppose à un accord bilatéral sur REACH. D'autres associations sont tout aussi critiques à l'égard d'un tel traité.

Sondage

Les autorités fédérales ont invité economiesuisse à prendre provisoirement position d'ici au 6 décembre 2013 sur la question d'un accord bilatéral sur REACH. Nous vous prions donc de bien vouloir répondre aux questions figurant à la page suivante jusqu'au **4 décembre 2013**. Le comité directeur d'economiesuisse adoptera une position lors de sa séance de janvier 2014. Nous vous remercions de votre retour.

Avec nos meilleures salutations
economiesuisse



Dr. Jan Atteslander
Membre de la direction



Urs Näf
Responsable suppléant infrastructures, énergie
& environnement

SONDAGE au sujet d'un accord bilatéral sur REACH

Nous vous invitons à répondre à la question suivante :

- Nous sommes favorables à un accord bilatéral entre la Suisse et l'UE sur REACH.
- Nous nous opposons à un accord bilatéral entre la Suisse et l'UE sur REACH.
- Nous renonçons à prendre position sur cette question.

Commentaire :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Association :

Signature :

Date:

Nous vous remercions de nous faire part de votre opinion jusqu'au **4 décembre 2013**.
(par courrier postal à economiesuisse, Mme C. Rüfenacht, Hegibachstrasse 47, 8032 Zurich ou par courriel à claudine.ruefenacht@economiesuisse.ch)